



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mai 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 8 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit avec l'ajout suivant:

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 (correction)
- 0.3 Résolution 2016-03-054 Comité sur la taxation et l'évaluation foncière

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour avril 2016
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés (journal 342 à 344)
- 1.3 École Reine-Perreault – Nouveaux développements
- 1.4 Contribuable 3814 78 4548 – Taxes de services
- 1.5 Articles promotionnels
- 1.6 Terminal Interac-visa pour le bureau municipal
- 1.7 Presbytère – Réservoir à l'huile
- 1.8 Lettre de félicitations M. Éric Lacaille – Soirée reconnaissance 2016
- 1.9 Lettre de félicitations Les Amis du Presbytère – Soirée reconnaissance 2016
- 1.10 Augmentation salariale des employés de la municipalité pour l'année 2016
- 1.11 Journal La Gatineau – Proposition publicité Cahier Trouve-tout
- 1.12 Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

200 Sécurité publique

- 2.1 Fiche d'auto-évaluation
- 2.2 Achat d'équipement pour SSI
- 2.3 Entente de partage de coûts pour pompier Gracefield-Blue Sea

300 Transport

- 3.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 3.2 Lettre au MTMDET - Réfection du chemin d'Orlo

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Îlots de récupération – Table de récupération hors foyer
- 4.2 Barrage du Ruisseau Blue Sea – Gestion et propriétaire
- 4.3 Ministère de la Sécurité Publique – Aide financière pour travaux barrage
- 4.4 Matières résiduelles – Données 2014 et 2015
- 4.5 Compte rendu pour puits municipal

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Communiqué de presse – Annulation tournoi de golf 2016

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Municipalité de Grand-Remous – Demande d'appui
- 6.2 Résultat d'analyses et entrevues - Poste inspecteur en bâtiment et environnement adjoint
- 6.3 Mise à l'eau payante au quai public
- 6.4 Demande d'aide financière pour Barrage Ruisseau Blue Sea

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Tournoi de golf annuel – 10^e Édition
- 7.2 Vente de garage annuel- 10^e Édition

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2016
- 8.2 Complicité-Emploi – Rapport annuel
- 8.3 Conseil en bref du Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (19 avril 2016)

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2016-05-101

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 mai 2016 soit ouverte à 19 h 03 devant environ 8 contribuables.

ADOPTÉE

2016-05-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec les ajouts suivants :

2.4 Coupe de bois Mont Morissette

ADOPTÉE

2016-05-103

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 AVRIL 2016

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016 soit adopté tel que déposé par le directeur général, M. Christian Michel.

ADOPTÉE

2016-05-104

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-03-054

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 4 avril 2016, l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 a été adoptée par sa résolution # 2016-04-078;

CONSIDÉRANT QUE suite à la lecture de la résolution par le comité de taxation et d'évaluation foncière, il a été constaté qu'il y aurait lieu de modifier un item et d'ajouter un point dans la résolution 2016-03-054, dont :

en *modifiant* la résolution # 2016-03-054 le point :

. **Composition du comité** : Les travaux seront réalisés par un comité forme de six...

Et en *ajoutant* après le nom de M. Joël Lacroix-Le Duc, le point suivant :

. **Autres** : Le maire peut assister à titre d'observateur aux travaux du comité selon son Désir

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE les modifications citées au préambule soient acceptées.

ADOPTÉE



2016-05-105

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN AVRIL 2016

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

- QUE les salaires nets versés pour les périodes 14 à 17 d'avril 2016 et qui totalisent un montant de 27 115,22\$ soient acceptés;
- QUE les salaires et cotisations de l'employeur relatif à urgence barrage, au montant de 3 656,08\$ soient acceptées;
- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 13 512,24\$ pour les salaires versés en avril 2016 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 693,24\$ pour le mois d'avril 2016 soient acceptées;
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 342,66\$ pour le mois d'avril 2016 soient acceptées.

ADOPTÉE

2016-05-106

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2016

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE les déboursés d'avril 2016 qui totalisent un montant de 86 282.70\$ sur le journal des déboursés nos 342 à 344 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire donne un compte-rendu des derniers développements concernant l'École Reine-Perreault de Blue Sea

2016-05-107

CONTRIBUABLE 3814 78 4548

- CONSIDÉRANT QUE le 8 juillet 2015, les propriétaires portant le # de matricule 3814 78 4548 ont reçu un document de nos procureurs intitulé « Avis d'éviction et mise en demeure habitation insalubre », suite à la demande du conseil de par sa résolution # 2015-07-212;
- CONSIDÉRANT QUE ce document ordonnait aux propriétaires d'évacuer immédiatement et sans délai cette résidence et cet immeuble, qui sont insalubres et de décontaminer cette propriété et remplacer le système d'évacuation des eaux usées par un système conforme au RLRQ, c. Q-2, r.22 et de barricader la résidence;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont, suite à cette mise en demeure, décidé de quitter les lieux et que depuis, aucun travaux n'ont été faits, suite aux recommandations de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le 7 avril 2016, la propriétaire a fait parvenir un courriel demandant d'annuler les taxes de services : matières résiduelles et vidange septique car elle doit procéder à la démolition et bâtiment et qu'il n'est plus habité;



Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise l'annulation des taxes de services (ordures, recyclage et vidange septique) sur le compte de taxes 2016 et sur celui de 2015 et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015;
- QUE ce Conseil autorise le directeur général à faire parvenir au propriétaire une lettre, par voie de courrier recommandé, demandant à cette dernière, de fournir toutes les informations quant aux recommandations demandées dans la mise en demeure : de décontaminer cette propriété et remplacer le système d'évacuation des eaux usées par un système conforme au RLRQ, c. Q-2, r.22 et de barricader la résidence et la démolition du bâtiment principal;
- QUE ces travaux soient ordonnés dans un délai de 180 jours suivant la date de l'envoi de la lettre recommandée.

ADOPTÉE

2016-05-108

ARTICLES PROMOTIONNELS

- CONSIDÉRANT QUE l'achat d'articles promotionnels, tels chandails, casquettes, etc. permettrait davantage de promouvoir notre municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des soumissions dont BroderieExpert, qui est la moins onéreuse, soit :
- . Manteau comprenant une broderie au cœur et le nom sur la manche pour les employés qui en défrayeraient les coûts au montant de 50\$;
 - . T-shirt de marque Gildan à 8.75\$/l'unité plus les taxes et avec broderies;
 - . Molleton à capuchon de marque Gildan à 25\$/l'unité plus les taxes et avec broderies;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil retienne les services de BroderieExpert pour l'achat d'articles promotionnels et que ceux-ci soient disponibles pour les citoyens au prix de l'achat.

ADOPTÉE

NOTE : Terminal Interac-visa pour le bureau municipal – Reporté en juin (frais résiliation)

2016-05-109

LETTRÉ DE FÉLICITATIONS M. ÉRIC LACAILLE – SOIRÉE RECONNAISSANCE 2016

- CONSIDÉRANT QUE lors de la Soirée Reconnaissance de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, M. Éric Lacaille, directeur du service incendie et coordonnateur en loisirs et culture, a été sélectionné pour la Personnalité adulte ainsi que pour le Bénévole adulte de l'année;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea est fière des accomplissements personnels et professionnels de M. Éric Lacaille et désire lui souligner;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre de félicitations à M. Éric Lacaille lui soulignant son sens de l'organisation et du travail bien accompli.

ADOPTÉE

2016-05-110

LETTRÉ DE FÉLICITATIONS LES AMIS DU PRESBYTÈRE – SOIRÉE RECONNAISSANCE 2016

CONSIDÉRANT QUE lors de la Soirée Reconnaissance de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea s'est vue obtenir le prix dans la catégorie Engagement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea est fière de l'excellence des accomplissements de l'association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre de félicitations à l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea pour leur contribution au rayonnement de notre municipalité ainsi que de notre reconnaissance à cet égard.

ADOPTÉE

2016-05-111

AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil donne une augmentation de 1,6%, en fonction de l'indice du prix à la consommation, et de majorer de 1% les salaires des employés qui ont reçu une cote globale de 3 sur le mérite selon l'appréciation du rendement et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉE

NOTE : Journal La Gatineau – Proposition publicité cahier Trouve-tout

2016-05-112

RÈGLEMENT NO 2016-039 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2009-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande aux municipalités d'adopter un règlement suite à l'accord de partenariat avec les municipalités pour les années 2016-2019 et qui prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu que soit adopté le règlement suivant :

Le conseil décrète ce qui suit :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1. client : une personne qui souscrit un service téléphonique dans le but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de service de télécommunication;
2. service téléphonique : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 2

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multilingue autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

RÈGLEMENT ADOPTÉ À BLUE SEA CE 2^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI 2016

LAURENT FORTIN
Maire

CHRISTIAN MICHEL
Directeur général / secrétaire-trésorier

ADOPTÉE



ESTIMÉ POUR PROTECTEUR AU QUAI PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE les protecteurs au quai public sont défectueux et doivent être remplacés car ceux existants endommagent les embarcations lors de leur amarrage;

CONSIDÉRANT QUE Quais Aluminium a déposé un estimé pour 1 protecteur de coin au montant de 33.79\$ plus les taxes applicables et de 10 protecteurs de 8' (1205-f) au montant de 545\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse l'achat et l'installation de protecteurs aux prix soumis par Quais Aluminium, soit 1 protecteur de coin au montant de 33.79\$ plus les taxes applicables et de 10 protecteurs de 8' (1205-f) au montant de 545\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2016-05-114

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique recommande aux municipalités, de faire parvenir à toutes les résidences, une fiche d'auto-évaluation en regard aux détecteurs de fumée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

De procéder avec les fiches d'auto-évaluation relatives aux détecteurs de fumée pour toutes les résidences ainsi qu'à la compilation des données.

ADOPTÉE

2016-05-115

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR SSI

CONSIDÉRANT QU' Aréo-Feu a fait parvenir une soumission pour le service incendie pour des vêtements dont le prix est établi comme suit :

. Bottes en caoutchouc (2)	189.00\$/unité
. Chaussons (4)	12.44\$/unité
. Adapteur 6'' mâle	256.29\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de 2 paires de bottes en caoutchouc, 4 paires de chaussons et un adapteur 6'' mâle pour le service incendie et au prix soumis par Aréo-Feu.

ADOPTÉE

2016-05-116

ENTENTE DE PARTAGE DE COÛTS POUR POMPIERS GRACEFIELD-BLUE SEA

CONSIDÉRANT QU' il est de plus en plus difficile pour les municipalités locales de recruter des candidats pour combler des postes de pompier auprès des brigades d'incendie municipales et dont le facteur de disponibilité est souvent la cause; les candidats potentiels travaillent souvent à



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

l'extérieur de la municipalité locale ou ils résident soit dans une municipalité limitrophe ou encore carrément à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers membres d'une brigade locale qui ont une grande disponibilité offrent leur service auprès de plus d'une brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont une obligation d'assurer une formation à tout pompier qui œuvre au sein de leur brigade incendie;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'établir les modes de partage des coûts et d'autorisation au préalable de toute formation future offerte à un pompier partagé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le maire et la direction générale à signer une entente de partage des coûts de formation future pour les pompiers partagés entre les municipalités de Gracefield et Blue Sea.

ADOPTÉE

2016-05-117

COUPE DE BOIS MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des sentiers pédestres et du site du mont Morissette requiert à l'occasion, la coupe d'arbres qui sont tombés ou dangereux;

CONSIDÉRANT QUE ce bois sert au chauffage du refuge pendant les saisons froides;

CONSIDÉRANT QU' il se peut que la cueillette de ce bois récupérable soit plus abondant d'une année à l'autre et qu'il peut aussi servir à d'autres gens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre à l'Association du mont Morissette que tout surplus de bois de chauffage fasse l'objet d'une résolution municipale dans le cas où il était destiné à la vente.

ADOPTÉE

NOTE : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAAERRL) – Aide financière pour 2016 de 146 094\$

2016-05-118

LETTRE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT QUE la route collectrice de Blue Sea à Messines est la propriété du Ministère des Transports et qu'elle présente des déficiences au niveau de la signalisation et de l'état de la chaussée à partir du chemin d'Orlo dans la municipalité de Blue Sea vers la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'état de cette route et la signalisation devraient être rehaussés afin de permettre aux usagers de bénéficier d'un réseau routier efficace et sécuritaire auquel ils sont en droit de s'attendre;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE cette route inter municipale étant la principale porte d'entrée nord de Blue Sea et que ce conseil tient à réitérer l'importance que revêt cette voie d'accès routière pour l'essor économique et touristique de notre municipalité qui se développe incessamment à ces niveaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande au Ministère du Transport, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports afin qu'il apporte les correctifs nécessaires à la chaussée et à la signalisation au chemin intermunicipal entre les municipalités de Messines et Blue Sea;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Messines pour appui ainsi qu'à madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2016-05-119

ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION – TABLE DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer pour l'achat d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière rembourse 70% du coût d'achat pour chaque équipement de récupération et ce, jusqu'à concurrence de 840\$ par unité;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise les aires publiques intérieures et extérieures les plus achalandées des municipalités;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de quatre(4) îlots de récupération dans le cadre du programme d'aide financière de la Table pour la récupération hors foyer pour l'achat d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques des municipalités;

ADOPTÉE

2016-05-120

BARRAGE DU RUISSEAU BLUE SEA – GESTION ET PROPRIÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le barrage # X002892, sis sur la Rivière Blue Sea appartenait à Monsieur Marc Tremblay et que ce dernier a vendu ladite propriété où est situé ce barrage;

CONSIDÉRANT QU' en juin 2013, le Centre d'expertise hydrique convoquait une rencontre avec MM Marc Tremblay (propriétaire) et Virgile Tremblay (ancien propriétaire), M. Laurent Fortin, maire de Blue Sea, Mme Josée Parsons, directrice générale de Blue Sea, MM Ronald Crosse, maire de Messines et Jim Smith, directeur général de Messines, Mme Jessica Mallette de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, M. Don Karn, président de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea et MM Éric Martel, ingénieur et Bastien Wipliez, technicien, tous deux de la



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Direction de la sécurité des barrages du Centre d'expertise hydrique du Québec;

CONCERNANT QUE la municipalité de Blue Sea désire devenir propriétaire du barrage portant le #X002892 et de sa gestion;

CONCERNANT QUE l'article 95.1 de la Loi sur les compétences municipales permet qu'une municipalité locale puisse posséder et exploiter un barrage;

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements survenus au barrage #X002892, le 14 avril 2016, le ministère de la Sécurité publique et la direction de la Sécurité des barrages du MDDELCC, ont recommandé à la municipalité la construction d'un barrage permanent sur la rivière Blue Sea car cette réparation en est une temporaire et aura une durée approximative de trois(3) ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil procède aux étapes nécessaires afin d'acquérir le barrage # X002892 et ce, seulement suite aux travaux recommandés et réalisés par le ministère de la Sécurité publique et la direction de la Sécurité des barrages du MDDELCC et que les coûts soient entièrement défrayés par ledit ministère;

QUE ce Conseil autorise le maire et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour cette transaction.

ADOPTÉE

2016-05-121

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – AIDE FINANCIÈRE POUR TRAVAUX BARRAGE

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux d'urgence au barrage sur le Ruisseau de Blue Sea, le Ministère de la Sécurité publique possède un programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents pouvant aller jusqu'à 70%;

CONSIDÉRANT QUE les coûts approximatifs s'élèvent, en date d'aujourd'hui, à 17 638.36 \$ en plus des frais relatifs aux véhicules municipaux (unités d'urgence) dont les taux sont à établir par le ministère;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise, auprès de la Sécurité publique du Québec, une demande d'aide financière relative aux travaux d'urgence quant au risque imminent de rupture du barrage #X002892;

QUE ce Conseil déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire de réclamation sont véridiques et complets;

QUE ce Conseil s'engage à subroger le gouvernement du Québec dans tous ses droits et recours contre un tiers pour le préjudice faisant l'objet de l'aide financière reçue et ce, jusqu'à concurrence de la valeur de l'aide financière reçue;

QUE ce Conseil s'engage à fournir au ministre tous les renseignements et documents demandés et ce, au plus tard le 30^e jour suivant l'envoi d'une demande écrite à cet effet;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil déclare comprendre et accepter que, à défaut par lui de respecter l'une des conditions du programme, le gouvernement pourra, à son choix, lui réclamer la totalité ou une partie de l'aide financière octroyée, s'il le juge opportun.

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet égard.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt des données relatives aux déchets de Blue Sea pour les années 2011 à 2015 provenant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

NOTE : Compte rendu pour puits municipal - Dépôt du rapport hydrogéologique appuyant la demande d'autorisation

NOTE : Communiqué de presse – Tournoi de golf SQ-MRC – Annulation de l'édition 2016

2016-05-122

MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la saison 2015 pour la chasse aux cerfs de Virginie au Québec s'est terminée à la baisse de 10 000 cerfs comparativement à la saison précédente;

CONSIDÉRANT QUE les chiffres disponibles démontrent une baisse des ventes de permis, soit tout près de 3 000 en rapport avec la saison 2014;

CONSIDÉRANT QUE la récolte de cerfs de Virginie du Québec chute d'année en année et que plusieurs facteurs sont en cause;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit que favoriser la récolte du cerf mâle ayant quatre pointes et plus permettrait aux cerfs de se reproduire et améliorerait la qualité de chasse à très court terme pour les zones 10 et 11;

CONSIDÉRANT QU' une étude sur le cerf de Virginie au Québec permettrait au ministère de trouver des pistes de solution tout en consultant les gens concernés, soit les chasseurs, les pourvoyeurs et autres intervenant du milieu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande au ministère de réaliser une étude et qu'à la suite des résultats obtenus, de revoir, en tout ou en partie, la réglementation sur la chasse au cerf de Virginie au Québec;

QUE copie de cette résolution soit acheminée pour appui à la MRCVG ainsi qu'à toutes les municipalités et à toutes les MRC faisant partie des zones 10 et 11.

ADOPTÉE



2016-05-123

RÉSULTAT D'ANALYSES ET ENTREVUES – POSTE INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été publiée pour le poste d'inspecteur(trice) adjoint(e) en bâtiment et environnement et que les personnes intéressées à déposer leur candidature avaient jusqu'au 1^{er} avril 2016 à 16h;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception des candidatures, une pré-sélection a été réalisée et cinq (5) candidat(e)s ont été retenu(e)s pour l'entrevue et le test informatique;

CONSIDÉRANT QUE de ces cinq(5), deux (2) se sont désistés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des entrevues et des tests informatiques, le plus haut pointage, 136.2/155 été obtenu par M. Emmanuel Daoust Gorley;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne la candidature de M. Emmanuel Daoust Gorley pour le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement et ce, aux conditions énoncés dans l'offre d'emploi.

ADOPTÉE

NOTE : Informations quant à la possibilité de rendre les mises à l'eau payantes pour les non-résidents sur le lac Blue Sea

NOTE : Tournoi de golf annuel – 10^e Édition (11 juin 2016)

2016-05-124

VENTE DE GARAGE ANNUEL – 10^E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la Vente de garage annuelle se tiendra le 28 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour réserver un emplacement, il en coûte 10\$ et de 5\$ pour une table;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les profits de la vente de garage soient distribués aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2016

NOTE : Complicité-Emploi – Rapport annuel

NOTE : Conseil en bref du Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (19 avril 2016)

Période de questions de 20h 05 à 20h35



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2016-05-125
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 2 mai 2016 soit close à 20h35.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 3 mai 2016.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier